ANNEXE 1

**Liste commune de l'UE des pays d'origine sûrs visée à l'article 48**

Albanie,

Bosnie-Herzégovine,

ancienne République yougoslave de Macédoine,

Kosovo\*[[1]](#footnote-1),

Monténégro,

Serbie,

Turquie.

1. \* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et elle est conforme à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l’avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. [↑](#footnote-ref-1)